

Direction Aménagement du territoire

PRESENTATION

Une Agglo moyenne, 120 000 habitants, au dynamisme reconnue par plusieurs classements nationaux, porte l'ambition d'un modèle innovant de Métropole moyenne, attractive, solidaire et responsable.

Son cadre de vie reconnu, son dynamisme économique, sa situation géographique privilégiée à moins de 2h de Paris, Bordeaux et Nantes (A10/A83 LGV) et 1h du littoral en font un territoire d'installation durable.

Sur la base du SCoT approuvé en février 2020, Niort Agglo est engagée dans l'élaboration de son PLUi-D qui traduira ses ambitions en matière de valorisation et de protection du Patrimoine architectural et des paysages.

Forte d'un cadre de vie de qualité et attractif, d'espaces remarquables tels le parc Naturel du Marais Poitevin comptant 18 communes dont Niort, Niort Agglo souhaite faire de la qualité du cadre de vie un vecteur de développement durable dans le cadre de ses schémas directeurs et programmes d'actions.

MISSIONS

Vous souhaitez collaborer à ce projet, à la protection et à la mise en oeuvre des espaces à forte valeur patrimoniale et paysagère et intégrer une équipe dynamique ou autonomie et accompagnement des compétences sont des valeurs qui comptent ;

La Délégation à l'Aménagement du territoire, vous propose un poste orienté vers 4 grands axes :

- Volet SPR et PLUi-D

Assurer le suivi et la mise en oeuvre des études liées au patrimoine et des procédures d'élaboration ou de révision des documents de type PSMV, PVAP, AVAP...

Animer les différentes CLSPR du territoire

Contribuer à la rédaction du règlement, du zonage, des OAP pour le volet « Patrimoine architectural et naturel »

- Volet Autorisation d'urbanisme

Accompagner le service ADS en amont des dépôts d'autorisations d'urbanisme au cas par cas dans une approche multidimensionnelle (patrimoniale, urbaine, environnementale et paysagère, architecture, •)

Assurer un soutien au service en charge des contrôles et de la conformité pour les infractions au règlement du PSMV et des AVAP

- Volet Conseil et espaces publics

Accompagner les communes engagées dans la dynamisation des centres anciens/centres-bourgs (habitat, commerce•) pour le volet Patrimoine

Conseiller les services de l'Agglo pour la prise en compte des orientations et/ou prescriptions Mettre en place et animer un réseau d'acteurs en charge du patrimoine et du paysage (ABF, Inspecteur des Sites, PNR, CAUE•)

Actualiser et développer des outils de communication et de sensibilisation pour les administrés au regard des enjeux de préservation du Patrimoine

Assurer la mise en oeuvre d'un schéma de référence de type Charte des Paysages et l'animer auprès des communes et des partenaires

- Volet Observatoire et projets innovants

Concevoir et mettre en oeuvre un référentiel d'évaluation

Animer et mettre en oeuvre le Programme « EUROPAN »

PROFIL

Vous disposez

- d'une formation supérieure (niveau I ou II) en Aménagement du territoire, Architecture, Paysage • et/ou d'une expérience (stages et/emplois) dans le domaine de compétence

- Vous maîtrisez le pilotage de projet, la conduite d'entretien et l'animation de groupe
- Vous savez gérer les projets complexes
- Vous êtes rigoureux (se), réactif (ve), force de proposition
- Votre capacité d'analyse et votre aptitude au travail collaboratif seront appréciés

CONDITIONS STATUTAIRES

Peuvent postuler :

- Les agents relevant des cadres d'emplois de rédacteur ou technicien, ou des grades d'attaché ou ingénieur
- Les lauréats de ces concours
- Les agents non fonctionnaires sous réserve de justifier des compétences requises

Nous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises ; définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle (art 38 de ladite loi).

REMUNERATION

CDD 24 mois, rémunération selon expérience.

RENSEIGNEMENTS

Après d'Alexandre SOLER • Directeur Aménagement Durable du Territoire et Habitat par mail : alexandre.soler@agglo-niort.fr

Adresser votre lettre de motivation, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé, de la copie de vos diplômes et du dernier arrêté de situation administrative pour les titulaires (à fournir obligatoirement avec le dossier), avant le **02/12/2021** en mentionnant la référence **2021 BA 09** sous couvert de votre responsable hiérarchique direct pour les agents de la CAN, à

Monsieur le Président

Par mail, à candidature.rh@agglo-niort.fr

ou

Par courrier, à la Communauté d'Agglomération du Niortais

Service des Ressources Humaines

140 rue des Equarts

CS 28770 - 79027 NIORT

A Niort, le 03/11/2021.

Pour Monsieur le Président,
Jérôme Baloge,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

M. Maël SIMON